



REGLEMENT DE L'EPREUVE
Grand Prix des Jeunes Solidaires
Du Mercredi 08 Mai 2024



Article 1 - ORGANISATION

L'épreuve **GRAND PRIX DES JEUNES SOLIDAIRES**, 3eme édition est organisée par le WINNER-TEAM, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se déroulera le Mercredi 08 Mai 2024 de 8h00 à 13h00.

Article 2 - TYPE D'ÉPREUVE

Cette compétition est régie par les règlements en vigueur de la Fédération Française de Cyclisme. Les épreuves sont classées 1.45 ; 1.30 ; 1.31 ; 1.35 ; 1.36 selon le classement FFC.

Article 3 - ENGAGEMENT

L'engagement des coureurs est à faire auprès du CRCM. Le montant des frais d'engagement est fixé selon le barème du CRCM en vigueur et selon les délais fixés par le CRCM.

Le fait d'être engagé implique que le cycliste ait pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Article 4 - PARTICIPATION

Cette compétition cycliste est inscrite au calendrier du Comité Cycliste de la Martinique et est ouverte aux coureurs régulièrement licenciés FFC des catégories U13 à U17 garçons et dames.

Article 5 - DOSSARD ET APPEL DES CONCURRENTS

Les coureurs devront prévoir des épingles pour attacher les dossards.

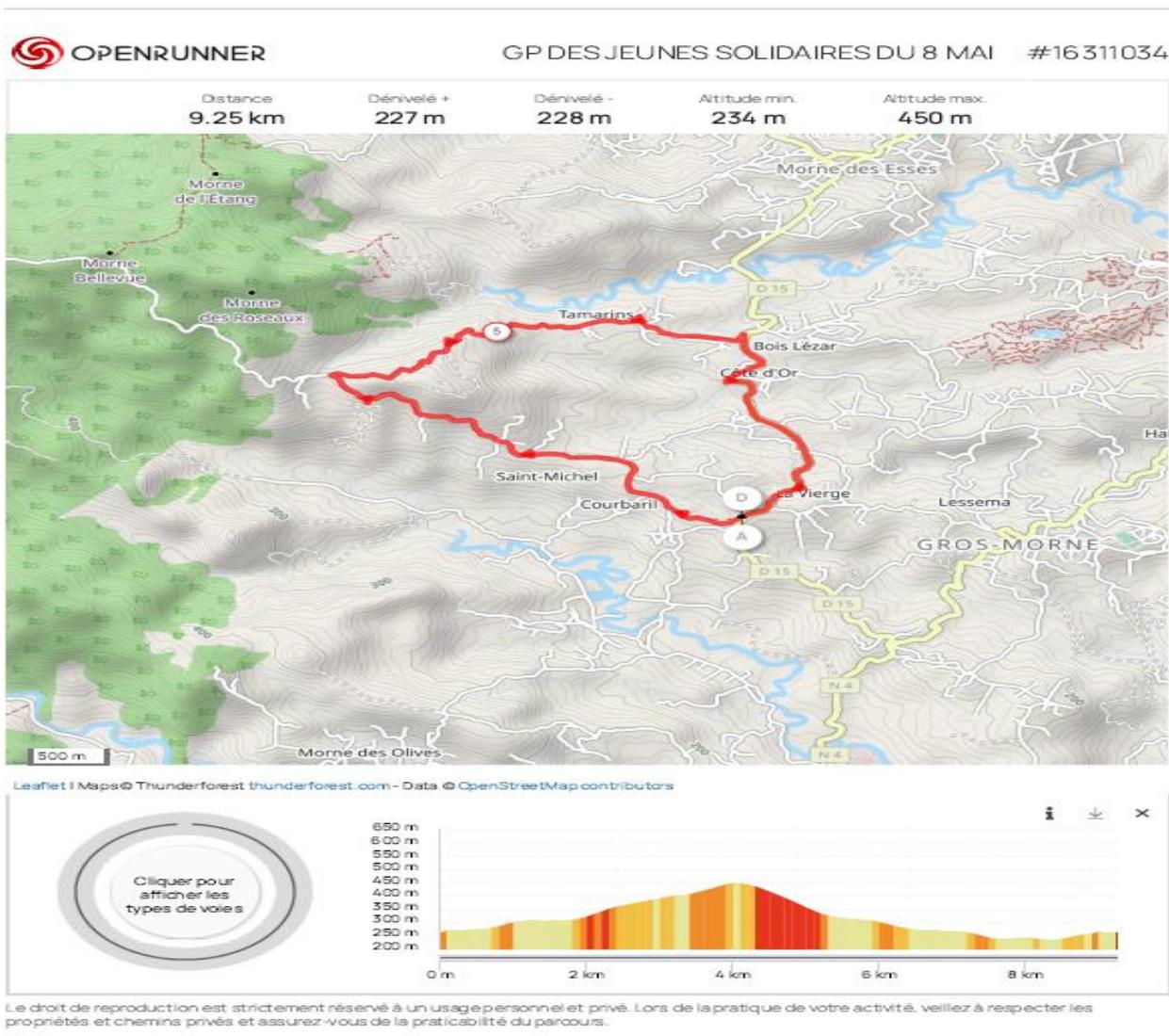
Pour chaque épreuve, les cyclistes devront obligatoirement, personnellement et en tenue passer au contrôle de départ pour signature. La signature sera définitivement fermée 15 minutes avant le départ de chaque course. Les cyclistes qui n'auront pas signé dans les délais seront considérés comme non partants.

L'appel des coureurs commencera 10 minutes avant le départ des courses.

Article 6 - RÉUNION TECHNIQUE ET ÉRMANENCE

La réunion des Directeurs sportifs ou ses représentants des clubs se tiendra selon les modalités fixées par le collège des commissaires et des arbitres, le Mercredi 08 Mai 2024 au point de départ.

Article 7 - PARCOURS



Départ : Arrivée au Carrefour de Flamboyant ; Direction Calvaire ; Retour vers Tamarin ; Carrefour Bois Lézard ; carrefour Cote d'Or ; Carrefour Dumaine ; Carrefour des Orangers, Carrefour RD1 et RD15 ; entrée Flamboyant et arrivée.

Article 8 - DISTANCE

U13 9,25 Kms : 1 tour de circuit
 U15 27,75 Kms : 3 tours de circuit
 U17 46,25 Kms : 5 tours de circuit
 Dames 46,25 Kms : 5 tours de circuit

Catégorie U13 (Circuit à couvrir 1 fois, 9,25 Kms)

KMS Restants	ROUTE	ITINERAIRES	KMS Parcours	Heure de passage
9,25	D15 - D1	Départ	0,00	8h00
6,00	D1	Calvaire	3,25	8h08

2,51	D15	Carrefour Bois-Lézard	6,74	8h12
1,98	D15	Carrefour Côte d'Or	7,27	8h15
1,22	D15	Dumaine	8,03	8h18
0,00	D15 - D1	Arrivée	9,25	8h20

Catégorie U15 (Circuit à couvrir 3 fois, 27,75 Kms)

KMS Restants	ROUTE	ITINERAIRES	KMS Parcours	Heure de passage
9,25	D15 - D1	Départ	0,00	8h40
6,00	D1	Calvaire	3,25	8h43
2,51	D15	Carrefour Bois-Lézard	6,74	8h50
1,98	D15	Carrefour Côte d'Or	7,27	8h52
1,22	D15	Dumaine	8,03	8h58
0,00	D15 - D1	Arrivée	9,25	9h02

Catégorie U17 (Circuit à Couvrir 5 fois, 46,25 kms) et dames

KMS Restants	ROUTE	ITINERAIRES	KMS Parcours	Heure de passage
9,25	D15 - D1	Départ	0,00	10h00
6,00	D1	Calvaire	3,25	10h03
2,51	D15	Carrefour Bois-Lézard	6,74	10h09
1,98	D15	Carrefour Côte d'Or	7,27	10h11
1,22	D15	Dumaine	8,03	10h13
0,00	D15 - D1	Arrivée	9,25	10h15

Article 9 - RAVITAILLEMENT

L'ouverture et la fermeture du ravitaillement seront fixées par le jury des commissaires en concertation avec l'organisateur.

Article 10 - SECURITE ET DEPANNAGE

Le code de la route doit être respecté ainsi que toutes les autres consignes données avant le départ. Les coureurs et les officiels sont tenus de maintenir la propreté des sites et itinéraires empruntés.

Il n'y a pas d'assistance technique neutre. Les Clubs devront organiser l'assistance de leurs coureurs. Le dépannage à l'arrêt à droite de la chaussée.

Article 11 - RECLAMATIONS

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivants :

20 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements

20 minutes maxi après l'arrivée en ce qui concerne tout incident de course.

ARTICLE 12 - PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 13. Classements Les classements suivants seront établis :

➤ Classements U13, U15, U17 et Dames

ARTICLE 14 - PRIX

GRILLE DES PRIX

Seront récompensées, les catégories suivantes :

Les 3 premiers de chaque catégorie

	U13 Garçons	U13 FILLES
1 ^{er}	1 Coupe	1 Coupe
2 ^{eme}	1 Coupe	1 Coupe
3 ^{eme}	1 Coupe	1 Coupe

	U15 Garçons	U15 FILLES
1 ^{er}	1 Coupe + 45 €	1 Coupe + 45 €
2 ^{eme}	1 Coupe + 35 €	1 Coupe + 35 €
3 ^{eme}	1 Coupe + 30 €	1 Coupe + 30 €

	U17 Garçons	U 17 FILLES ET DAMES
1 ^{er}	1 Coupe + 55 €	1 Coupe + 55 €
2 ^{eme}	1 Coupe + 45 €	1 Coupe + 45 €
3 ^{eme}	1 Coupe + 35 €	1 Coupe + 35 €